**34ème SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL DE L’EPU**

**MADAGASCAR**

**11 novembre 2019**

**Intervention de la Croatie**

Monsieur le Vice-Président,

La Croatie souhaite la bienvenue à la délégation du Madagascar et la remercie pour son rapport.

La Croatie félicite le Madagascar pour avoir ratifié en 2017 le Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et pour avoir établi le Comité Nationale de Lutte contre le travail des enfants en 2017 et 2018.

Toutefois, la Croatie est préoccupée par les taux de violence soit physique soit psychique contre les femmes.

Dans ce contexte, la Croatie adresse au Madagascar les recommandations suivantes :

**(1) Ratifier le Protocole facultatif à la Convention sur l’élimination de toutes les formes de discrimination à l’égard des femmes.**

**(2) Prendre toutes les mesures nécessaires pour combattre les mariages d’enfants et les mariages forcés tout en s’attaquant à leurs causes profondes**

**(3) Améliorer les conditions de détention en luttant contre le recours excessif à la détention provisoire pour éviter le surpeuplement carcéral, conformément aux normes internationales.**

Je vous remercie.